

Les Missions locales

Mission Locale du Pays d'Alençon

59, rue Saint-Blaise

61000 ALENÇON

☎ 02.33.32.05.94

Courriel : accueil@missionlocale-alencon.fr

Mission Locale des Pays d'Argentan et de Vimoutiers

33, rue Saint-Martin

61200 ARGENTAN

☎ 02.33.36.18.52

Courriel : accueil.partenaires.mlargentan@wanadoo.fr

Mission Locale jeunes du Pays du Bocage

18, rue Henri Laforest

61100 FLERS

☎ 02.33.64.43.33

Courriel : info@missionlocale-flers.com

Mission Locale de l'Aigle Mortagne-au-Perche

5, place de l'Europe

61300 L'AIGLE

☎ 02.33.84.98.80

Courriel : accueil@ml61300.fr

L'ÉTAT

La jeunesse et l'emploi des jeunes sont au cœur des priorités du Gouvernement.

L'État préside la commission d'attribution et de suivi de la Garantie Jeunes. Il est garant du versement de l'allocation, de la qualité de l'accompagnement et de la mobilisation de l'ensemble des partenaires du territoire, assure l'essentiel du financement de la Garantie Jeunes, avec l'appui de fonds européens si nécessaire.

Ce dispositif peut être également proposé à titre exceptionnel aux jeunes moins vulnérables (déjà en formation, éducation ou emploi) mais en situation de rupture potentielle, avec une dérogation possible au critère d'âge (16/18 ans) et au plafond de ressources pour cette catégorie.

En savoir plus :

<http://www.emploi.gouv.fr/dispositif/garantie-jeunes>

Unité territoriale de l'Orne

DIRECCTE de BASSE-NORMANDIE

57, rue Cazault—BP 253—61007 ALENÇON cedex

Courriel : bnorm-ut61.garantie-jeunes@direccte.gouv.fr

GARANTIE JEUNES EN ENTREPRISE

Faites découvrir
votre entreprise à
des jeunes motivés
et volontaires
Offrez leur une
expérience
professionnelle

Ce dispositif fondé sur le « gagnant/gagnant »,
permet aux entreprises d'accompagner des
jeunes de 18 à 25 ans dans un parcours intensif
d'accès à l'emploi.



1. Pour qui ?

Jeunes

Les jeunes en **Garantie Jeunes** :

- sont âgés de 18 à 25 ans
- ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation
- sont accompagnés de manière spécifique par les Missions Locales
- sont motivés et volontaires pour découvrir le monde de l'entreprise

2. Pourquoi ?

Les jeunes en **Garantie Jeunes** bénéficient :

- d'une garantie à une première expérience professionnelle par un accompagnement dans un parcours dynamique et la multiplication de périodes de travail ou de formation
- d'une garantie de ressources en appui de cet accompagnement

Elle ne se substitue pas aux prestations sociales existantes, elle n'est pas un droit ouvert mais un **programme d'accompagnement ciblé et contractualisé de 12 mois**.

3. Avec qui ?

Entreprise

L'entreprise qui réalise un acte de citoyenneté en favorisant l'entrée d'un jeune dans le monde du travail :

- par des immersions en milieu professionnel ou des contrats de travail rémunérés, des missions d'intérim...
- avec le soutien de la Mission Locale intervenant en conseil aux entreprises

Mission Locale

La Mission Locale met à disposition son offre de services à destination des entreprises :

- un service d'appui pour répondre aux besoins de recrutement des TPE/PME en les associant à la construction du projet professionnel du jeune
- la mise en valeur des spécificités de l'entreprise (activités, conditions d'emploi, possibilités d'évolution)
- pour les entreprises rencontrant des difficultés d'embauche, son engagement à faire évoluer d'une façon positive la représentation des postes proposés pour les rendre attractifs.

Enfin, pour sécuriser la collaboration entre l'employeur et le jeune, la Mission Locale assure un suivi du jeune dans l'emploi et intervient, si besoin, sur les problèmes périphériques à l'emploi.

4. Quelle durée ?

Le parcours du jeune se déroule sur une période d'un an renouvelable.

Le rythme, la durée et la forme de l'accompagnement de la Mission Locale s'adapte à la situation et à l'évolution du jeune dans toutes les composantes du parcours.

La Mission Locale assure des bilans réguliers avec l'entreprise pour les actions mises en place tout au long du parcours.

5. Où se renseigner ?

Après de votre Mission Locale dont les coordonnées figurent ci-après.